

RELATIONS EXTÉRIEURES, COMMERCE ET DÉFENSE

21.1 Opérations extérieures du Canada

Dans les années 80, des changements considérables ont transformé la conduite des relations extérieures du Canada. En avril 1981, la responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger a été transférée au ministère des Affaires extérieures en même temps que le personnel de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, préposé au service extérieur. Parmi ces programmes, on peut mentionner le recrutement d'immigrants, l'admission de réfugiés et l'entrée au Canada de touristes, d'étudiants et de travailleurs temporaires. De même, le personnel sur le terrain de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est devenu partie intégrante du Ministère.

En janvier 1982, le gouvernement fédéral effectua un important remaniement de ses ministères chargés de l'économie et des affaires extérieures, en transférant les fonctions concernant la politique du commerce international et la promotion des échanges commerciaux de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce aux Affaires extérieures.

A la suite de ces changements, le ministère des Affaires extérieures se voyait confier un mandat et des responsabilités élargies englobant l'éventail complet des relations internationales du Canada, y compris la politique étrangère, le commerce, l'immigration et l'aide au développement. En outre, le Ministère collabore avec les autres ministères en leur accordant un soutien administratif pour leurs activités à l'étranger ou en veillant à leurs intérêts internationaux s'ils n'ont pas d'activités à l'étranger.

Depuis quelques années, le Ministère a apporté plusieurs ajustements à sa structure afin d'intégrer plus étroitement ses fonctions politiques, économiques et commerciales et de simplifier la prestation des programmes à l'étranger.

En janvier 1986, plusieurs services du Ministère s'occupant du renseignement ont été fusionnés pour former la nouvelle Direction générale du

renseignement extérieur. Cette direction générale est chargée, pour le compte du Ministère et du gouvernement, de la collecte du renseignement politique et économique ayant trait au potentiel, aux intentions ou aux activités des personnes et des États étrangers.

21.2 Statut international du Canada

L'évolution du ministère des Affaires extérieures, depuis sa création en 1909, reflète l'expansion du statut international du Canada. Jusqu'au XX^e siècle, les négociations canadiennes avec les pays étrangers s'effectuaient par le truchement du *Foreign Office* britannique, et les relations avec les autres parties de l'Empire, par la voie du *Colonial Office*. Après la Première Guerre mondiale, l'affirmation progressive de l'autonomie du Canada dans les questions internationales et l'importance accrue de son rôle à l'extérieur rendirent inévitable et impérative l'expansion des services et de la représentation. L'accord intervenu lors de la Conférence impériale de 1926 a marqué une étape importante dans l'évolution du statut international du Canada; aux termes de cet accord, le Canada devenait souverain en matière de négociations et d'affaires internationales.

Au cours des années 20 et 30, le Canada a établi ses propres relations diplomatiques avec plusieurs pays, notamment les États-Unis, la France et le Japon. En 1985, il existait 118 missions diplomatiques et consulaires canadiennes (plus 37 consulats honoraires) dans 124 pays; bon nombre d'ambassades et de hauts-commissariats sont accrédités auprès de deux ou de plusieurs gouvernements, ce qui permet au Canada d'entretenir des relations diplomatiques avec 68 autres pays. Cent un pays ont des missions diplomatiques à Ottawa et 45 autres ont des représentants accrédités mais non résidents.

L'adhésion du Canada à des organismes internationaux a suscité la création d'une délégation canadienne permanente aux Nations Unies, à